

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 avril 2021

Le vingt-six avril deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves ASSELINE, Maire de REVILLE. La séance s'est tenue exceptionnellement à la salle Guillaume FOUACE de REVILLE afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et de respecter les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Yves ASSELINE, Mme. Magali MOCQUET, M. Michel MOREAU, Mme Aurèlie SYDONIE, M. Olivier BECKMANN, Mme Madeleine BURNEL Mme Jacqueline LEMYRE, M. Jean-Yves GIBON, Mme Danielle SURDIVE , M. Christophe COLIN DE VERDIERE, Mme Virginie RUEL M. André PILARD et Mme Gisèle LEMESLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

Absents non excusés :

M. Denis QUILBE, M. Simon BOBLIN

Secrétaire de séance : Mme Madeleine BURNEL

Ordre du jour :

- 1 Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- 2 Veilles foncières
- 3 Taux d'imposition des taxes directes locales
- 4 Rapport d'activité 2020 pour la délégation de service public « Le Goéland »
- 5 Vote des subventions 2021
- 6 Camping : demandes de remboursements réservations liées au confinement
- 9 Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 7 Camping : décision modificative
- 8 Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte l'ajout des deux points à l'ordre du jour.

1-Approbation procès-verbal de la dernière séance

Correction du compte-rendu : date du conseil municipal lundi 26 avril 2021 et non vendredi 26 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- Veille foncière

M. Beckmann présente les veilles foncières pour les parcelles ci-dessous :
AB 0465-AB 0469, AC 0003-AC 0369 et AN 0443

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de ne pas préempter pour ces parcelles.

3- Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente les modifications pour la campagne d'imposition 2021. A partir de cette année, les collectivités perçoivent le produit de la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires. Dans ce cadre, les collectivités ne votent plus de taux d'habitation en 2021 car ces taux sont gelés en 2021, 2022 à leur niveau de 2019.

De plus à partir de 2021, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi, le taux du foncier bâti communal de 2020 soit 16,40 % ,

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 avril 2021

s'ajoute au taux du foncier bâti du Département qui s'élevait en 2020 à 21,42 %. Aucune modification pour la taxe foncière non bâti.

Monsieur le Maire propose les taux d'imposition suivant l'état 1259 :

<u>Impôts</u>	<u>Taux</u>
Taxe foncière bâti	37,82 %
Taxe foncière non bâti	25,49 %

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2021.

4. Rapport d'activité 2020 pour la délégation de service public « Le Goéland »

Conformément à l'article L1411-3 du CGCT, le délégataire doit produire avant le 1^{er} juin à l'autorité territoriale un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2020 pour la délégation de service public du bar-restaurant « Le Goéland ». Il rappelle que le contrat prévoit une redevance annuelle fixe de 5 000 € et une redevance variable calculée sur 2% du chiffre d'affaires hors taxes. Cependant, pour compenser la perte de recettes liées à la fermeture de l'établissement due au COVID 19, la redevance fixe a été établie à 4 200 € en 2020.

Le chiffre d'affaires 2020 (exercice du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020) étant de 958 914,02 € H.T, la part variable de la redevance est de $958\,914,021\text{ €} \times 2\% = 19\,178,28\text{ €}$.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte l'émission d'un titre de recette de 19 178,28 € à la société « Sky and Sand ».

5. Vote des subventions

Mme Aurélie SYDONIE présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions décidées lors de la commission des finances du vendredi 23 avril. Elle précise que les subventions 2021 seront versées sous réserve de fournir le bilan et le compte de résultat de l'association.

Mme Jacqueline LEMYRE, M. BECKMANN, M. Jean-Yves GIBON et Mme Virginie RUEL ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil Municipal accepte de verser les subventions aux associations ci-dessous :

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 avril 2021

SUBVENTIONS	Subventions votées pour 2021
Association de Défense contre la Mer de Réville-Est	5 750,00 €
F.C. Val de Saire	2 628,00 €
ARVAP	2 400,00 €
Comité des Fêtes	1 200,00 €
Association pour les enfants	800,00 €
Association des usagers des mouillages de Réville	756,00 €
Centre Nautique Est cotentin (Baie de St-Vaast)	500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	460,00 €
Association VAP de Saire	400,00 €
Comité de Jumelage Réville-Hambleton	310,00 €
Foyer de l'Amitié de Réville	300,00 €
Association Culturelle	250,00 €
Association BAD'NCO	200,00 €
Judo-Club St-Vaastais (ex Ass Familiale)	200,00 €
S.N.S.M de Saint-Vaast	150,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €
Association Rêves	100,00 €
Amicale SNSM	100,00 €
Ciné-SAIRE	100,00 €
Festival de Musique de Chambre en Val de Saire	100,00 €
Les Vieux Gréments du Val de Saire	100,00 €
Téléthon (à verser en décembre)	80,00 €
U.S. Pétanque de Saint-Vaast la Hougue	50,00 €
Orchis	100,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Association Balades et découvertes en Val de Saire	50,00 €
Secours Populaire Français	50,00 €
Société Hippique de Saint-Vaast	50,00 €
La Mouche de Saire	50,00 €
Association pour le Rayonnement Orgues Cotentin	150,00 €
Boxing-Club du Val de Saire	50,00 €
A.S. Tourlaville - Athlétisme	460,00 €
Festival du Livre	150,00 €
Funky Danse	50,00 €

Sous réserve d'enfants de Réville

si demande

6. Camping : demande de remboursement

Depuis le 3 avril 2021, les déplacements hors du domicile sont limités et un couvre-feu est instauré dans toute la France, les dates de vacances ont également été modifiées.

En conséquence, Mme Magali MOCQUET demande à effectuer des remboursements pour les personnes ayant versées un acompte pour des réservations au camping pendant cette période.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte ces demandes de remboursement.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 avril 2021

7-CAMPING : Décision modificative

En 2007, le camping a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse qui est aujourd'hui en panne d'hydraulique. Vu la vétusté du matériel, Mme MOCQUET propose de racheter un nouveau tracteur tondeuse. Les demandes de devis sont en cours mais l'estimation est d'environ 19 000 € H.T.

Cet achat n'étant pas prévu au budget primitif, il est demandé un virement de crédit de la section fonctionnement vers la section investissement et une décision modificative est donc nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

Décision modificative n°1 :

Fonctionnement		Investissement	
D-61523	- 20 000 €	D-2157	+ 20 000

8-Convention de servitude

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche une convention de servitudes relatives à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique sur le domaine de la Commune, route des Monts, parcelle AH 567.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

9-Informations et questions diverses

Commission voirie : A la demande de la Préfecture, des jardinières vont être mises en place rue Guillaume Fouace et Route du Phare afin de ralentir la vitesse des automobilistes. Il est demandé d'être vigilant pour l'emplacement de ces jardinières.

Les travaux du parking de la Vierge débutent le 3 mai 2021 et vont durer 7 semaines.

Camping :

Cette saison, voici les aménagements et achats effectués :

Structure gonflable, jeux pour enfants, rénovation du billard, une clôture et un portail ainsi qu'une nouvelle banque d'accueil ont été installés pour accueillir les touristes.

L'accès au camping est autorisé à toutes les personnes présentant un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures.

Urbanisme : En raison de la loi littorale, il est de plus en plus difficile d'obtenir des permis de construire positif de la Préfecture, et ce malgré un CU positif.

Ecole : A l'école primaire, une étude est en cours pour la mise en place d'un bungalow et les portes vont être changées prochainement.

Les portes ouvertes sont prévues le 29 mai 2019 sur rendez-vous.

Personnel : Une annonce pour un poste d'agent technique est parue sur le site emploi-territorial pour le remplacement d'un agent technique qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2021.

Prochain conseil municipal : Lundi 31 mai 2021 à 20h30

Fin de la séance à 22h15

La secrétaire de séance

Mme Madeleine BURNEL